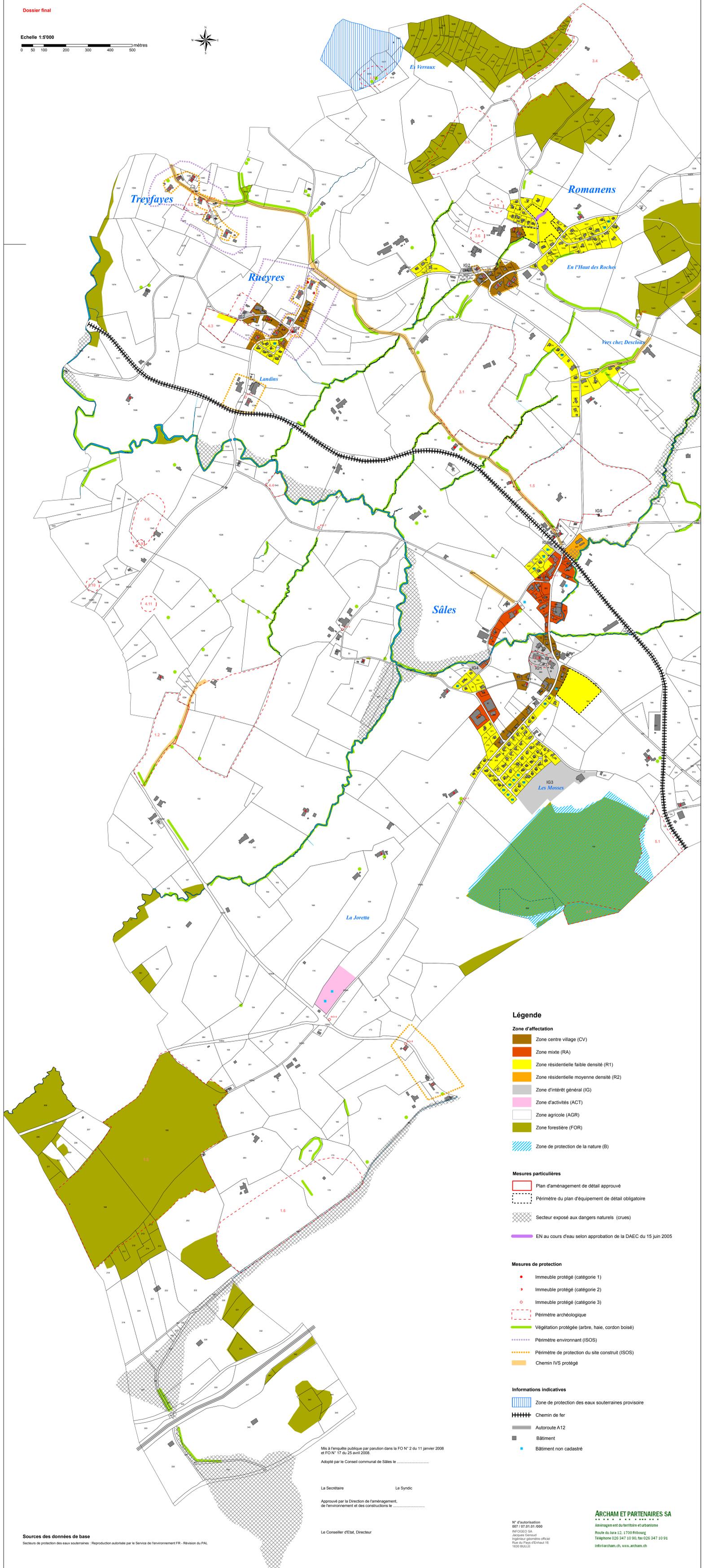
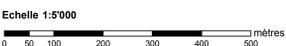


Plan d'affectation des zones
Plan A (ouest)
Secteurs Sâles, Romanens et Rueyres-Treyfayes

Dossier final



Légende

- Zone d'affectation**
 - Zone centre village (CV)
 - Zone mixte (RA)
 - Zone résidentielle faible densité (R1)
 - Zone résidentielle moyenne densité (R2)
 - Zone d'intérêt général (IG)
 - Zone d'activités (ACT)
 - Zone agricole (AGR)
 - Zone forestière (FOR)
 - Zone de protection de la nature (B)
- Mesures particulières**
 - Plan d'aménagement de détail approuvé
 - Périmètre du plan d'équipement de détail obligatoire
 - Secteur exposé aux dangers naturels (crues)
 - EN au cours d'eau selon approbation de la DAEC du 15 juin 2005
- Mesures de protection**
 - Immeuble protégé (catégorie 1)
 - Immeuble protégé (catégorie 2)
 - Immeuble protégé (catégorie 3)
 - Périmètre archéologique
 - Végétation protégée (arbre, haie, cordon boisé)
 - Périmètre environnant (ISOS)
 - Périmètre de protection du site construit (ISOS)
 - Chemin IVS protégé
- Informations indicatives**
 - Zone de protection des eaux souterraines provisoire
 - Chemin de fer
 - Autoroute A12
 - Bâtiment
 - Bâtiment non cadastré

Mis à l'enquête publique par parution dans le FO N° 2 du 11 janvier 2008 et FO N° 17 du 25 avril 2008.

Adopté par le Conseil communal de Sâles le

Le Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le

Le Conseiller d'Etat, Directeur